

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 12 (1876)

**Heft:** 18

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.



15 Septembre 1876.

12<sup>e</sup> année.

N<sup>o</sup> 18.

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Inauguration du collège de la Chaux-de-Fonds. — Encore le service militaire des instituteurs. — Chronique bibliographique — Chronique scolaire. — Partie pratique. Dictée. — Variétés. Découvertes nouvelles en Australie (suite et fin). —

---

## Inauguration du Collège de la Chaux-de-Fonds.

(5 Août.)

L'inauguration du collège de la Chaux-de-Fonds a été célébrée avec une solennité imposante, dont les journaux politiques, le *National* surtout, ont fait connaître les incidents officiels et autres. C'était le 5 août. Quatre conseillers, MM. Philippin, Cornaz, Guillaume et Comtesse, représentaient l'Etat à cette cérémonie, à côté des autorités constituées de la localité, de membres du Grand Conseil, de délégués du Locle. Des discours intéressants et même remarquables ont été prononcés par un grand nombre de citoyens, magistrats, ecclésiastiques, instituteurs. Les vers même n'ont pas manqué et ne manqueront jamais où se trouvera notre cordial poète populaire, M. Eugène Tissot.

Parmi les paroles qui nous ont frappé, nous citerons d'abord celles de M. Philippin :

« Dans les pays qui nous avoisinent, on boit à la santé d'un homme ou d'une femme, chez nous on boit à la Patrie. »

M. Guillaume, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique, dans un *speech* de plus longue haleine, a commencé par rapprocher l'inauguration du collège de la Chaux-de-Fonds de celle du collège du Locle, accomplie trois mois auparavant dans la même contrée. Il félicite la Chaux-de-Fonds de n'avoir pas hésité à ériger un monument grandiose à l'instruction de la jeunesse. « Ce luxe, dit M. Guillaume, le seul que nos modestes républiques puissent se permettre, est bien placé ; c'est l'embûche matériel de ce que nous voulons pour l'enseignement. » Il signifie que lorsqu'il s'agit d'instruction populaire, nous ne voulons rien épargner. Cette instruction, nous voulons la répandre sur tous les enfants du peuple de notre patrie sans exception, afin qu'il n'y ait pas chez nous une minorité de savants, à côté de gens qui croupiraient dans l'ignorance.

» Un peuple, nous dit Horace Say, ne forme pas une nation éclairée par cela seul que les lettres, les sciences et les arts y sont cultivés chez lui à un certain degré d'avancement, car les connaissances peuvent y être restées le patrimoine d'un petit nombre d'adeptes, tandis que l'ignorance la plus complète y serait demeurée le partage du reste de la population ; c'est ainsi qu'un pays n'est pas riche par cela seul qu'il s'y trouve quelques fortunes importantes au milieu d'une misère générale. Pour qu'une nation ait le droit de passer pour avancée en civilisation, il faut que l'instruction y soit généralement répandue et que chacun dans le pays n'ignore rien de ce qu'il importe qu'il sache pour être bon citoyen et remplir convenablement la profession à laquelle il est appelé. C'est par une bonne direction donnée à l'enseignement général des connaissances les plus usuelles qu'un pays peut arriver à tirer complètement parti des forces productives qu'il renferme et atteindre tout le développement moral auquel un travail intelligent et une assistance générale permettent seuls d'aspirer.

» Ces paroles d'un célèbre économiste ne semblent-elles pas avoir été écrites pour notre pays ? Ne semble-t-il pas reconnaître dans ce tableau notre heureuse contrée, si privilégiée sous tant de rapports ?

» Mais, Messieurs, ne nous flattions pas trop. N'y aurait-il pas quelque ombre au tableau ? Ne sont-elles point tombées par hasard sous vos yeux ces cartes graphiques de l'examen des recrues suisses, indiquant par des teintes différentes le rang occupé par les cantons, d'après le degré d'instruction des hommes qu'ils ont fournis ? N'avez-vous pas remarqué avec un étonnement mêlé d'un peu d'incrédulité, que Neuchâtel n'occupe pas le rang qu'il nous semblait avoir mérité ? Certes, ce fait statistique est humiliant pour nous. Toutefois, n'exagérons rien et constatons d'abord un autre fait, c'est que dans les

» recrues de notre canton, figurent bon nombre d'hommes qui  
» n'y sont point nés et qui ont contribué à abaisser notre  
» moyenne. Une statistique, tenant compte du canton d'origine  
» des hommes, nous eût-elle placés au premier rang ? C'est ce  
» qu'un travail mieux fait pourra établir plus tard.

» En attendant, que ceci soit un avertissement pour nous ! Ne  
» nous relâchons point ; travaillons de toutes nos forces à ne pas  
» nous laisser dépasser. Que les Commissions d'éducation redou-  
» blent de vigilance pour que, sur le sol neuchâtelois, aucun en-  
» fant n'échappe à leur sollicitude ! Que nos pédagogues étudient  
» de leur côté les améliorations à apporter aux méthodes d'ensei-  
» gnement ; qu'ils s'appliquent à trouver, dans nos programmes  
» si chargés, un juste équilibre entre les branches essentielles et  
» celles qui le sont moins.

» En contemplant le majestueux édifice que nous avons sous  
» les yeux, ne sentons-nous pas qu'il nous impose des devoirs et  
» que l'excellence de l'enseignement qu'il nous donnera doit cor-  
» respondre à la richesse de l'extérieur ?

» Involontairement, on se demande si cet enseignement n'est  
» pas appelé à de plus grands développements. L'instruction  
» secondaire a-t-elle dit son dernier mot ? Certes, elle a fait de  
» grands progrès et tous les districts de notre canton jouissent  
» de cette instruction. Mais avons-nous donné à ces établissem-  
» ments toute l'étendue dont ils sont susceptibles ? J'ouvre la  
» Constitution et je lis, article 76 : « Les établissements d'instruc-  
» tion publique forment un ensemble comprenant :

» L'instruction primaire ;  
» L'enseignement secondaire (classique, industriel et com-  
» mercial) ;

» L'enseignement secondaire en corrélation avec les études  
» universitaires ou les écoles polytechniques. »

» Le vœu de la Constitution est satisfait en ce qui concerne  
» l'enseignement primaire et supérieur. Mais, dans l'enseigne-  
» ment secondaire il manque encore la branche commerciale.  
» N'appartiendrait-il pas à la Chaux-de-Fonds de combler cette  
» lacune et de donner vie à ce qui est resté à l'état de lettre morte  
» dans la Constitution, depuis tantôt vingt ans ? La Chaux-de-  
» Fonds peut réaliser ce progrès sans faire tort à d'autres districts ;  
» elle a le droit de réclamer pour cela de l'Etat une participation  
» qui ne lui sera point marchandée ; j'en ai pour garant l'esprit  
» qui a toujours animé nos Grands Conseils.

» Messieurs, je recommande cette idée à votre sérieux examen.  
» Puisse ce jour marquer une nouvelle étape dans la voie du  
» progrès ! Puisse cette Chaux-de-Fonds, dont tous les Neuchâ-  
» telois sont fiers, vivre toujours heureuse et prospère ! »

M. Arnold Wuithier, au nom de la Commission d'éducation, a fait connaître l'esprit dans lequel le nouveau collège devra être dirigé, et qui ne connaîtra ni nationalité (?), ni parti politique, ni différence de religion, et n'aura d'autre maître que la science. M. Wuithier montre des élèves du collège industriel de la Chaux-de-Fonds entrant directement à l'école polytechnique de Zurich, et des maîtresses d'écoles formées à la Chaux-de-Fonds et obtenant un brevet de premier degré à Neuchâtel, dans les examens d'Etat.

La création d'une école d'art est signalée par l'orateur comme ayant porté des fruits salutaires pour l'introduction de l'art décoratif dans l'horlogerie. Mais il estime qu'il y a encore beaucoup à faire, et la crise commerciale est venue prouver une fois de plus la nécessité d'une autre création, celle d'une *école de commerce*, que l'état financier du pays empêche de réaliser immédiatement.

La nécessité de cette école de commerce avait été déjà signalée il y a plusieurs années, par M. Charles-Aimé Grosjean, alors vice-président de la Commission d'éducation. M. Grosjean, qui est aujourd'hui président de la Municipalité de la Chaux-de-Fonds et qui en cette qualité présidait à l'inauguration, avait ouvert la cérémonie par un discours d'ouverture, où il rappelait qu'il y a 16 ans la Chaux-de-Fonds était en fête comme aujourd'hui pour inaugurer le collège qui portera dorénavant le nom de *collège primaire* (\*). Faisant allusion aux ressources insuffisantes d'une ville qui a du s'imposer tant de sacrifices, entre autres pour son chemin de fer, qui, malheureusement, ne lui appartient plus, M. Grosjean s'est écrié : « La tâche n'est pas au-dessus de nos forces. Nous savons bien que chez nous les David de Pury sont rares, les ducs de Brunswick introuvables. Nous devons tout demander à l'impôt unique. Mais, envisageons l'avenir avec confiance ; par son travail, sa persévérance et l'union de ses enfants, notre vaillante cité saura prouver que si elle a voulu honorer l'instruction en lui élevant un monument grandiose, elle entend aussi maintenir son rang comme centre industriel, en développant la science et en la rendant accessible à tous.

» Nous terminerons en vous disant : Nous désirons que la jeunesse de la Chaux-de-Fonds soit formée dans ce collège à l'amour du bien, du beau et du vrai. Qu'il n'en reste que de jeunes citoyens amis du progrès, dévoués à leur pays et aimant ses institutions ! »

Un journal religieux regrettait qu'il n'eût pas été question de religion dans la cérémonie du 5 août. C'est une erreur. Le

---

(\*) Nous rappelons à nos lecteurs français et autres que, dans le canton de Neuchâtel, on donne à tout bâtiment d'école un peu spacieux le nom de collège, réservé ordinairement ailleurs aux établissements d'instruction moyenne.

Président du Conseil d'Etat, M. Philippin, a conclu son discours en disant : *Dieu, Patrie et Famille*, et M. le pasteur Crozat y a répondu en disant : On a dit que les républicains voulaient la négation de Dieu, de la Patrie et de la Famille. Il est heureux d'avoir entendu le Président du Conseil d'Etat accentuer ces trois choses dans une cérémonie comme celle qui réunit des citoyens de toutes les opinions et de tous les rangs.

Dans un article où nous annoncions l'inauguration qui a eu lieu, nous avons évalué à un million cinq cent mille francs le coût du nouveau collège. Un renseignement plus sûr porte ce chiffre à 1,100,000 francs, avec tous les accessoires. Voir pour tous les détails de cette nature page 40, 41, 42, du Rapport du Conseil municipal.

### Encore le service militaire des instituteurs.

L'instituteur-soldat qui, dans le n° 5 de l'*Educateur*, a voulu poser en contradicteur, a l'air d'être fort *en contradiction* avec lui-même. En effet, il estime qu'il faut accepter de bonne grâce la loi militaire dans son ensemble, mais à condition toutefois qu'elle ne soit pas observée sur certain point particulier. Le soldat-instituteur ne voudrait pas de l'instruction militaire préparatoire, car il croit que l'école en souffrirait ; nous devons faire remarquer que l'instruction des jeunes gens de 16 à 20 ans se fera sûrement le soir après les heures de classe, et nous ne voyons pas quel préjudice serait porté à l'école elle-même si cet enseignement était donné par l'instituteur.

Mon honorable contradicteur n'a pas compris jusqu'ici l'exclusion des instituteurs du service militaire, exemption qui n'existe pas, dit-il, pour les autres catégories de citoyens. Qu'il ne comprenne pas, c'est possible ; mais que l'exemption n'existe pas pour d'autres, ceci demande rectification. Le soldat-instituteur aura certainement reçu à Lucerne, comme toute autre recrue, la loi militaire du 13 novembre 1874. L'art. 2 aurait pu lui apprendre qu'une vingtaine de classes de citoyens sont exemptées du service. Lui-même, d'après *litt. e* du même article, peut bénéficier de l'exemption, *si les devoirs de sa charge le rendent nécessaire*.

Après l'acceptation de la loi militaire, plusieurs instituteurs croyaient — et ils n'étaient pas les seuls à le croire — qu'une école de recrues suffirait à leur baptême du feu et qu'on leur épargnerait l'incorporation, les réservant pour l'instruction préparatoire. A Lucerne, c'était même l'avis de plusieurs officiers haut placés ; les instituteurs s'attendaient, il est vrai, à faire de temps en temps un cours de répétition afin de s'identifier toujours davantage avec les matières déjà étudiées et de se mettre au courant des manœuvres nouvelles qui pourront être introduites. Aujourd'hui, l'instituteur est, dit-on, mis sur le même

pied que les autres citoyens : sa position a été définitivement déterminée par deux circulaires du Conseil fédéral. Nous voudrions, dans les quelques lignes qui suivent, rendre compte de ces deux arrêtés fédéraux et montrer comment l'instituteur formera toujours, quoi qu'on en dise, une caste à part dans l'armée suisse.

Immédiatement après l'école de Lucerne, les instituteurs furent incorporés dans leurs bataillons respectifs : plusieurs journaux réclamèrent. Pour renseigner l'opinion publique, le Conseil fédéral envoya à tous les Etats confédérés sa circulaire du 7 janvier 1876. Il résulte de cet arrêté que :

1. Les instituteurs aptes au service seront incorporés ;
2. Ils sont placés au point de vue de l'avancement sur le même pied que les autres citoyens astreints au service ;
3. Les instituteurs déjà instruits militairement seront appelés en tout cas aux cours de répétition de l'année 1876 ;
4. Les instituteurs envoyés aux écoles préparatoires d'officiers les fréquenteront pendant les vacances scolaires ;
5. Autant que la chose sera possible, les instituteurs promus à un grade d'officier ou de sous-officier *seront appelés à tour de rôle aux écoles de recrues.*

A la vue de ces exigences, le Corps enseignant de la Suisse allemande jeta de hauts cris. La *Schweizerische Lehrerzeitung*, dans un article publié le 29 janvier 1876, s'éleva fortement contre le service militaire actif ; mais elle venait trop tard : c'était avant l'acceptation de la loi qu'il fallait, comme Caton, crier : *delenda Carthago*. La Commission d'éducation de Glaris, aux réclamations de laquelle plusieurs cantons adhérèrent, recourut auprès du Conseil fédéral contre les principes établis dans la circulaire du 7 janvier 1876. Ces Etats, et parmi eux les cinq cantons romands, prétendaient que ce décret était en opposition avec la loi militaire et avec les engagements pris à l'occasion de sa votation par le peuple.

Ce fut alors que le corps enseignant argovien jugea le moment opportun de se faire entendre dans la question. Pour qui sait que le canton d'Argovie fournit la plupart des organisateurs militaires de la Confédération, chacun comprendra comment 383 instituteurs, plus ou moins en grève, ont pu supplier le Conseil fédéral de maintenir haut et ferme l'arrêté du 7 janvier. La pétition établit en principe que le service militaire de l'instituteur ne gêne en rien l'école. Les vacances d'été durant 10 à 12 semaines, l'instituteur peut facilement en consacrer 4 à 6 à la défense de la patrie. Nous ferons observer ici que, dans les bonnes écoles, les vacances de toute l'année, espacées en trois ou quatre termes, ne durent que 8 à 10 semaines, et si le cours militaire se prolonge pendant 8 ou 9 semaines, l'enseignement n'en souffrira-t-il pas ?

Quant aux autres arguments qu'on oppose au service actif, Messieurs les instituteurs argoviens trouvent qu'il ne vaut pas la peine d'en discuter avec des *gens sérieux*. Voilà ce qui s'appelle trancher le nœud gordien.

D'après la pétition, les avantages que l'instituteur retire du service militaire actif sont les suivants :

1<sup>o</sup> Les instituteurs jouissent de tous leurs droits de citoyens ;  
2<sup>o</sup> Les cours de répétition sont nécessaires et utiles à l'instituteur :

- a) en vertu de ses occupations qui n'exigent aucun effort physique,
  - b) à cause de l'instruction préparatoire si l'on veut que cet enseignement soit bien donné,
  - c) en cas de mobilisation de l'armée, si le corps enseignant veut concourir honorablement avec les autres soldats ;
- 3<sup>o</sup> L'instituteur étant incorporé, il serait dégradé et aurait honte de ses compagnons d'armes s'il n'était pas jugé digne de l'avancement ;
- 4<sup>o</sup> Le service militaire fortifie la santé de l'instituteur, lui ouvre des horizons nouveaux et ce fonctionnaire ne peut que gagner en popularité et en considération par son entrée dans l'armée.

Le Conseil fédéral ne jugea pas à propos de tenir compte de cette pétition ; il la mit immédiatement de côté. Mais, répondant aux représentations de la Commission d'éducation de Glaris, l'autorité exécutive fédérale envoya aux Etats confédérés une circulaire le 5 avril 1876. Cette circulaire maintient les articles de l'arrêté du 7 janvier, les développe et tâche de mettre en harmonie les intérêts de l'école et ceux de la défense de la patrie.

Ainsi, l'instituteur doit faire avec son bataillon ou avec un autre corps tous les cours de répétition pendant ses vacances scolaires. Si celles-ci ne coïncident pas avec un cours quelconque — ce qui aujourd'hui n'arrivera jamais avec les développements que prend notre organisation militaire — l'instituteur sera dispensé du service pendant une année.

La nomination des officiers dépendant de l'approbation des cantons, ceux-ci ne sont pas tenus d'envoyer des instituteurs aux écoles d'aspirants.

Le choix des sous officiers est du ressort des officiers de troupe, et le Conseil fédéral espère que les maîtres scolaires ne seront pas nommés à ces fonctions lorsqu'on verra que les devoirs de leur vocation nuiront à un service régulier.

Les principes qui font la base de la circulaire du Conseil fédéral assignent à l'instituteur une place à part dans l'armée et jamais ce fonctionnaire ne jouira de tous ses droits de citoyen. Il est obligé de faire, suivant le style usité, *une école de recrues de régents*.

Pourquoi n'organise-t-on pas des écoles de recrues de cordonniers, de peintres, de manœuvres, d'imprimeurs, de conseillers, d'horlogers ? Pourquoi l'instituteur est-il obligé de suivre une école d'infanterie et ne peut-il pas entrer dans l'artillerie ou la cavalerie ? On le met au dernier rang ; la plupart des cantons tâcheront de l'y maintenir ; les officiers ne le feront pas monter en grade de peur de mettre en conflit l'école et le service, et quand même il est des gens qui prétendent que le maître d'école gagnera en considération. Dans certains Etats, suivant les circonstances, les maîtres scolaires pourront rester toute leur vie simples soldats d'infanterie, tandis que d'autres moins qualifiés seront gradés : est-ce ainsi qu'il faut comprendre la liberté, l'égalité et la fraternité ? Dès que l'incorporation est admise en principe, il nous semble que l'instituteur doit jouir des mêmes droits que le compagnon d'armes qui marche à son côté, car les deux ont les mêmes devoirs. Toute la carrière de l'instituteur n'est qu'une suite de sacrifices : on connaît si bien son caractère de dévouement qu'on cherche partout à le rabaisser aux derniers rangs, à lui enlever toute autonomie.

Anciennement, le maître d'école était un *paria politique* n'osant pas éléver la voix, ne pouvant voter librement, n'exprimant ses opinions qu'après celles du clergé : grâce à ses efforts, il s'est affranchi de cette tutelle tyrannique. Pendant longtemps aussi, l'instituteur a été un *paria social*, étant mal payé, mal logé, ayant une position matérielle plus précaire que celle du berger communal : de nos jours il est parvenu à sortir quelque peu de la misère à laquelle il paraissait être prédestiné. Aujourd'hui, quelques Etats, n'ayant pas les mêmes idées que le Conseil fédéral, en veulent faire un *paria militaire* ; soldat d'infanterie éternel, il devra encore se charger de l'instruction préparatoire des recrues : on lui réserve la peine et les autres auront l'honneur.

L'instituteur est en droit de réclamer un peu de cette justice que les autorités prétendent prodiguer à pleines mains sur la nation suisse. Si pour sa défense la patrie réclame tous ses enfants, le maître d'école sera le premier à voler sous les drapeaux ; mais, d'un côté, nous aurons la loi du 5 juillet 1876 qui exemptera du service militaire personnel les hommes des classes antérieures à 1855, et de l'autre nous verrons la cause sacrée de l'école, de l'éducation populaire compromise par la ténacité avec laquelle certains esprits veulent dédoubler le même fonctionnaire en instructeur et en instituteur.

H. GOBAT.



## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

MORAT NEL CENTENARIO, LAURI E FIORI, per Cesare MOLA. Locarno. Typografia cantonale, 20 Giugno. 1876. 23 pages in-4°.

Encore une production qu'a fait naître le mémorable anniversaire. La Suisse italienne a tenu à honneur d'avoir aussi son poète patriotique, et M. Cesare Mola s'est consacré à cette œuvre pieuse.

*Lauriers et Fleurs*, ce titre n'est point trompeur ; il y a de tout cela dans le poème de notre compatriote tessinois, qui commence ainsi : « O » Morat ! Vierge fière qui te réveille dans ton repos silencieux ? Sur tes » monts et ton lac quelle animation extraordinaire annonce une fête ? » » Quel concours de peuple sur tes rives. Dieu vient-il ? Je le sais. O » noble patrie de Tell, guide-moi au palais de la gloire. »

Dans son chant national et où il invoque Simonide et Tyrtée, le poète tessinois passe rapidement en revue toutes nos victoires et arrivant à celles qui font l'objet spécial de son culte, il apostrophe avec véhémence le tyran que les sons du taureau d'Uri épouvaient à Grandson, et que l'hymne de la liberté sorti de mille poitrines poursuivait dans sa fuite, comme un chant funèbre. Insensé qui ne savait pas une chose ! c'est qu'un peuple d'hommes vaillants ne meurt pas. *Un popolo di forti non muor*. M. Mola a pris rang dans la poésie nationale par ses vers chaleureux, éclos au souffle de l'amour du sol helvétique.

Merci, en passant, à M. Pollini, président du Conseil d'Etat du Tessin, qui a eu la gentillesse de nous faire hommage de ce Centenaire. La patrie de Franscini et de Luvini a prouvé une fois de plus qu'elle s'associait à nos joies comme à nos douleurs. Au Tir fédéral de Lausanne, le Tessin avait ses représentants, entre autres, notre éloquent ami Ghiringhelli, dont nous regrettons l'absence à Morat.

L'EDUCAZIONE DEL CUORE (L'ÉDUCATION DU COEUR). Discours prononcé à la distribution des prix des écoles municipales de Turin, par Domenico CARBONE, directeur d'icelles, le 12 janvier 1876. 28 pages. Chez les héritiers Botta, place Savoie, 6.

« Dans le premier temps de notre enfance politique, quand sortis à peine » des ténèbres dans lesquelles nous retenaient submergés deux ministres de » la tyrannie, l'ignorance et la superstition, nous commençâmes à ouvrir » les yeux à la lumière de la civilisation et de la science. » Ainsi s'exprime l'auteur du petit écrit que nous annonçons et qui se distingue par l'enthousiasme de son sujet, l'éducation, et l'éducation morale surtout, qu'en maint endroit de forte culture, on sacrifie entièrement à l'intelligence. A entendre certaines gens, et des gens qui se piquent de philosophie, l'entendement serait tout, l'imagination et le sentiment rien. L'homme, à l'opinion de ces prétextus penseurs, ne serait qu'esprit, en en retranchant tout ce qui, selon Pestalozzi, fait cependant la meilleure partie de nous-mêmes et constitue

à proprement parler la valeur morale de l'individu, le cœur. M. Carbone connaît et a étudié le Pestalozzi de M. de Guimps et le cite, ainsi que le philosophe Vico, l'éducateur Tommaséo, Gioberti, le plus célèbre des penseurs piémontais, le Français Jouffroy, l'Allemand Riecke, auteur d'une *Théorie de l'éducation*, traduite en italien et que nous ne connaissons guère en Suisse.

M. Carbone, qui est probablement ecclésiastique, cite aussi plus d'une fois St-Paul, ainsi que quelques Pères de l'Eglise. Mais l'antiquité païenne est aussi mise à contribution et l'honorable auteur n'a eu garde d'omettre le grand mot presque chrétien de Juvénal : *Maxima debetur pueris reverentia* (le plus grand respect est dû aux enfants). Nous le trouvons moins bien inspiré dans une des deux citations du début et qui est empruntée à Pétrone (*Corculum est quod homines facit*). Nous parlions de Riecke, pédagogue allemand. Le passage que lui a emprunté M. Carbone a rapport à l'enseignement religieux : « Celui-là montre une grande ignorance de l'élément religieux éducatif qui croit pouvoir le remplacer par des traits moraux inventés et même par l'histoire de la patrie. L'histoire biblique n'est pas seulement l'histoire particulière d'un peuple, mais l'histoire universelle dans le sens le plus élevé, en ce sens qu'elle contient le principe et le fondement de l'histoire relativement à l'espèce humaine. »

Parlant de la culture de la volonté sans laquelle celle du cœur ne porterait pas les fruits salutaires qu'on est en droit d'en espérer, le directeur des écoles municipales de Turin répète ces belles paroles de son compatriote Gioberti :

« La puissance de la volonté ou du libre arbitre se manifeste spécialement dans les facultés morales d'où dépendent les vertus privées, la vertu civile, la foi religieuse, la fermeté dans les adversités et les périls, la patience dans les souffrances, la magnanimité dans le malheur, l'énergie des résolutions et la dignité dans la vie entière (\*). »

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE.

---

SUISSE ALLEMANDE. — Le congrès scolaire de Berne a eu lieu le 10, 11 et 12 comme nous l'avions annoncé, et les journaux politiques ont annoncé déjà le résultat du vote relatif à l'enseignement religieux. Il serait conservé si le vœu de la majorité l'emporte, mais avec des restrictions qui en font presque une simple morale. Le système des Zuricois, qui voulaient laisser l'enseignement religieux à la famille et qui était bien le plus rationnel dans la situation actuelle des esprits, est resté en minorité. Le système neuchâtelois en vertu duquel l'enseignement religieux est donné par l'instituteur quand celui-ci veut s'en charger et par un pasteur dans un autre cas, n'a pas paru admissible par ceux qui voudraient faire de la religion une simple morale. Nous comptons revenir dans un article de fond sur les graves questions traitées au congrès de Berne. Le nombre des participants au

---

(\*) Gioberti. *Introduzione à la Filosofia* L. 169.

congrès a été, au reste, relativement faible et ne nous a pas paru dépasser 600, tandis qu'à Aarau il y en avait 1200 et à Bâle 1500. La Suisse romande n'avait répondu à l'appel que par la présence de 15 de ses institutrices. C'est trop peu pour affirmer l'union de la Suisse romande avec la Suisse allemande. Nous déplorons ce manque d'empressement à se rapprocher et à s'entendre.

**SOLEURE.** — Le synode scolaire que ce canton a établi à l'exemple du canton de Zurich, où cette institution a pris naissance, a eu ses assises annuelles un de ces derniers jeudis à l'Hôtel-de-Ville. Il a choisi pour son président le landamann Vigier, pour vice-président M. Lang, recteur de l'école cantonale, et pour secrétaire M. von Arx, maître à l'école normale. La question à l'ordre du jour était celle de l'enseignement religieux, qu'il ne s'agit pas de supprimer, mais d'organiser. On est d'accord avec le Directeur de l'école normale, M. Gunzinger, pour demander que cet enseignement soit donné pendant les trois premières années par l'instituteur et qu'il consiste dans l'étude de l'histoire biblique. Il y aurait deux leçons par semaine. On adopte ensuite comme livres d'enseignement l'histoire biblique pour les enfants, par le chanoine Christophe Schmid. Pour le catéchisme, on se servira de celui que Mgr Salzmann, ancien évêque de Bâle, avait approuvé en 1832 et qui est approprié à l'enfance. Quelques feuilles ont violemment blâmé ce programme qui veut progresser, mais avec mesure.

Mais on ne peut qu'approuver la sagesse qui a présidé aux opérations du synode soleurois. Nous rappellerons à cette occasion que l'histoire biblique de Schmid était le livre favori du Père Girard.

**SUISSE ROMANDE.** — M. Mignet, le célèbre auteur de *l'Histoire de la Révolution française* en deux volumes et d'autres travaux historiques de grande valeur, a fait hommage à l'Institut, au nom de M. Vulliémin de Lausanne, son ami, de l'ouvrage ou premier volume de *l'Histoire de la Confédération*, que ce dernier vient de publier. « Cet ouvrage, a dit M. Mignet, est un précis de l'histoire de la Suisse, intéressant quoique sommaire, complet malgré son peu d'étendue, fait par le savant et consciencieux continuateur de Muller, de Glutz, de Hottinger, qui a donné, il y a plus de trente ans, en trois volumes, *l'Histoire de la Suisse au 16<sup>e</sup> et au 17<sup>e</sup> siècle* et qui, dès lors, n'a pas discontinué ses recherches. »

**GENÈVE.** — Madame de Portugall a été appelée à la direction des écoles enfantines de Genève. Tous les amis de l'instruction publique seront charmés d'apprendre le retour de cette dame, qui avait quitté la ville d'Arve et Rhône pour prendre la direction d'un Jardin d'enfants à Mulhouse. Mais il paraît que, dans ce pays, la situation politique nuit beaucoup au progrès et à l'essor des écoles. Nous faisons des vœux pour que Madame de Portugall trouve à Genève le milieu favorable que réclame le développement de l'institution qu'elle dirige, avec le concours de collaboratrices zélées et entendues comme Mlle Caroline Progler, chargée, comme l'on sait, du rapport qui doit être fait au congrès de Fribourg sur les *écoles enfantines*. Ce rapport ne perdra rien à être différé d'une année.

— Tous les amis de l'instruction et des idées libérales apprendront avec un vif plaisir la nomination que vient de faire le Conseil d'Etat de ce canton en appelant M. Joseph Rey aux fonctions de professeur ou régent, comme on dit dans cette ville, de la 7<sup>e</sup> classe du collège. Il y avait 43 concurrents en présence. M. Rey a mérité la préférence qui lui a été accordée par les longs services rendus à l'enseignement dans le canton de Fribourg d'abord, puis à Chambéry, où il a dirigé une école de cinq cents enfants avec un succès et un zèle admirables. Sa destitution par le préfet, marquis de Fournés, avait été un acte révoltant d'injustice et le prétexte dont s'était servi ce fonctionnaire des plus odieux. M. Rey avait négligé de se conformer à temps à la loi qui oblige tout fonctionnaire à se faire naturaliser français. La France, si grande à tant d'égards, est sur ce point d'une mesquinerie inconcevable et qui contraste avec les facilités que les professeurs français trouvent à s'établir en Suisse où ils sont même souvent appelés sans examen et sur titres.

Un autre Fribourgeois de mérite, M. Olivier Pauchard, ancien maître principal à l'école d'Hauterive et ensuite, après une non-réélection imméritée, sous le régime pseudo-libéral de M. Charles, appelé aux fonctions de professeur à Porrentruy, dessert depuis quelque temps déjà l'école secondaire de La Plaine, à la tête de laquelle il a été appelé par le Conseil d'Etat. Plusieurs autres Fribourgeois éliminés en 1856 occupent des postes avantageux dans l'enseignement public à Genève et dans le canton. Autrefois, du temps de M. Bouvard, c'était la Savoie qui payait les dettes de Fribourg envers les évincés de l'enseignement ; aujourd'hui c'est Genève. Honneur à ces deux pays !

A. D.

FRANCE. — La mission pédagogique chargée d'étudier l'exposition de Philadelphie se compose de M. Buisson comme président, de deux inspecteurs d'écoles primaires, de deux instituteurs et d'un instituteur adjoint.

BELGIQUE. — Le *Progrès de Bruxelles* se demande pourquoi le ministre de l'instruction publique, M. Delcour, n'a encore désigné personne pour cette exposition. On pourrait faire la même question au Conseil fédéral.

ALLEMAGNE. — L'université de Leipzig compte cette année un personnel de 3,730 membres, dont 983 indigènes et 1,747 étrangers, parmi lesquels 51 Suisses à côté de 74 Russes, de 14 Grecs et de 5 Anglais, de 6 Turcs, de 10 Américains du Nord, de 3 Indous, de 2 Péruviens, de 2 Africains. De 2,730 étudiants, 962 étudient le droit, 390 la philologie, 338 la théologie, 326 la médecine, 203 les sciences naturelles, 145 la philosophie, 116 les mathématiques, 92 la pédagogie, 66 l'agriculture, 52 la pharmacie et 40 les sciences politiques et administratives.

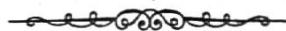
AUTRICHE. — Un curieux procès s'instruit en ce moment à Vienne entre un grand fabricant de papier, M. Bunt, et les autorités sanitaires de ce pays. Un enfant avait acheté un carré de papier *vert*, destiné à recevoir les notes ou témoignages de conduite et d'application qu'on devait lui donner à l'école. Ayant eu la fantaisie de porter ce papier à la bouche, il tomba

malade et il fut constaté que le papier en question renfermait de l'arsenic. La commission nommée à cet effet mit sous séquestre les produits de la fabrique. Mais M. Bunt recourt contre cette mesure, alléguant que le papier vert n'étant pas fait pour être mangé, on ne peut pas le rendre responsable des conséquences de cet usage abusif.

— Un instituteur nommé Elie Krumm, ayant été nommé instituteur dans un village, vit agréer ses hommages par la fille d'un fermier aisé et par le fermier lui-même, qui lui promit la plus belle vache comme dot de sa fille. Mais le maître d'école et son beau-père avaient compté sans bien voir la maison d'école où il n'y avait place que pour des poules et deux ou trois animaux grognants. Or, la bourse de Krumm ne lui permettant pas de faire à ses frais une appendice à la maison d'école et papa beau-père ne se montrant pas disposé à bourse délier pour loger la vache, force fut au pauvre instituteur de recourir à la commune, ce qu'il fit en termes cocasses que rapportent les *Feuilles pédagogiques de Vienne* et qu'on peut rendre en ces termes : « Louable commune. Comme ensuite de mon mariage avec » Mlle Léopoldine Lamm, la fille du fermier de ce nom, je dois être gratifié à cette occasion d'une belle bête à corne, le soussigné vous prie de » bien vouloir faire agrandir le local de l'école par l'adjonction d'une écurie » assez grande pour recevoir la vache prémentionnée et la progéniture à » venir d'icelle. »

ITALIE. — Le célèbre historien de Milan, César Cantù, s'est prononcé contre l'instruction obligatoire, soit au Parlement, soit dans une brochure. L'école obligatoire est, aux yeux de l'auteur de l'*Histoire universelle*, l'antipode de la liberté. C'est aussi un empiétement sur la famille. M. Cantù profite de l'occasion pour faire la guerre à l'école officielle moulée d'une certaine façon et dont les esprits indépendants sont exclus parce que le gouvernement ne les aime pas. Pour Cantù, l'école obligatoire, c'est la *conscription des enfants*. Le Père Girard y voyait un bienfait.

GRANDE-BRETAGNE. — Le Parlement s'est occupé dernièrement de la question de l'enseignement obligatoire. L'obligation avait pour champion Georges Dixon, qui a fait valoir les sympathies qui se trouvent pour cette mesure en Angleterre. Il a cité, entre autres, les délégués de l'agriculture réunis à Oxford et la démarche faite par 10 prélats, à leur tête l'archevêque de Cantorbéry, auprès du premier ministre d'Israeli. John Bright, le fameux orateur et publiciste socialiste, s'est aussi prononcé pour l'obligation, mais en restreignant l'instruction obligatoire à la lecture, à l'écriture et au calcul. Le parti conservateur a combattu l'obligation, surtout au point de vue de la liberté. Le chef de l'instruction publique a dit que le gouvernement travaillait à la propagation de la culture intellectuelle, mais qu'il ne pouvait conseiller d'introduire la contrainte. Au vote, cette dernière a été repoussée par 281 voix contre 160.



## PARTIE PRATIQUE.

### DICTÉE<sup>(\*)</sup>.

#### Une maison flamande à Douai.

Le principal ornement de la façade était une porte à deux vantaux en chêne, garnis de clous, disposés en quinconce, au centre desquels les propriétaires avaient fait sculpter par orgueil deux navettes accouplées. La baie de cette porte, édifiée en pierre de grès, se terminait par un cintre pointu qui supportait une petite lanterne surmontée d'une croix, et dans laquelle se voyait une petite statuette de Sainte Geneviève filant sa quenouille. Quoique le temps eût jeté sa teinte sur les travaux délicats de cette porte et de la lanterne, le soin extrême qu'en prenaient les gens du logis permettait aux passants d'en saisir tous les détails. Aussi le chambranle, composé de colonnettes assemblées, conservait-il une couleur gris foncé et brillait-il de manière à faire croire qu'il avait été verni. De chaque côté de la porte, au rez-de-chaussée, se trouvaient deux croisées semblables à toutes celles de la maison. Leur encadrement en pierre blanche finissait sous l'appui par une coquille richement ornée, en haut par deux arcades que séparait le montant de la croix qui divisait le vitrage en deux parties inégales, car la traverse placée à la hauteur voulue pour figurer une croix donnait aux deux côtés inférieurs de la croisée une dimension presque double de celle des parties supérieures arrondies par leurs cintres. (Honoré de Balzac).

---

### VARIÉTÉS.

#### Découvertes nouvelles en Australie.

(D'après M. Henry Geffrath.)

(Suite.)

L'expédition de Warburton n'ayant pas réalisé toutes les espérances qu'on en avait conçues, le noble promoteur de ces explorations, Thomas Elder, fournit les fonds nécessaires pour en organiser une nouvelle, dont il chargea M. Ross. Ce dernier partit avec son fils, un M. Smith, trois Afghans et un indigène. La caravane emmenait 12 chevaux, 16 chameaux et tout l'attirail jugé indispensable par M. Ross. L'expédition partit du fleuve Reake, à 666 lieues d'Adélaïde. Mais les débuts de l'entreprise n'annonçaient rien de bon, car une lettre de Ross à Elder, en date du 24 avril, lui apprit que, dans la crainte que les provisions ne fussent insuffisantes, ce voyageur s'était vu obligé de renvoyer M. Smith, 2 des Afghans, l'indigène avec 12

---

(\*) La dictée qui suit a été donnée aux aspirants et aux aspirantes de l'enseignement primaire par l'Académie de Douai, en juillet 1875. Sans être difficile, elle ne laisse pas que d'embarrasser par-ci par-là les novices de l'enseignement. Nous extrayons cette dictée du Manuel général de l'instruction publique.

chevaux et 2 chameaux. Les fourrés d'acacias l'empêchaient d'avancer. L'eau manquait complètement. Ross cependant montrait du courage et de l'espoir. Mais, le 8 août suivant, la caravane rentrait à Beltana, et M. Elder recevait un télégramme qui l'informait de la mauvaise issue de l'entreprise. Le manque d'eau surtout avait déterminé la retraite de M. Ross. « Nous » avons été quatre à cinq jours sans en trouver une goutte, écrivait-il. « La quantité extraordinaire de bois mort et les fourrés d'acacias nous barraient le passage. Nous avons peu vu de naturels et ceux que nous avons vus se sont enfuis à notre approche. Les contrées que nous avons parcourues portent toutes ce caractère : un pays orageux, hérissé d'acacias noueux, des forêts ouvertes et verdoyantes, des plaines assez plantureuses et des collines de sable d'une étendue médiocre. » En réponse à ce télégramme, M. Elder répondit que la caravane n'avait qu'à se dissoudre. Ross n'avait ainsi pénétré qu'à cent et quarante milles vers l'ouest et s'était approché de 56 lieues de la hauteur de la grande baie d'Australie.

Tel fut le dénouement pénible d'une expédition dont on s'était promis de si grands résultats. L'auteur de l'article que nous traduisons croit cependant que Ross a fait tout ce qui était humainement possible de faire et n'a reculé que devant des obstacles insurmontables.

L'insuccès de Ross ne découragea pas les explorateurs. Un nouveau pionnier, Ernest Giles, se présenta et fit trois voyages dans les contrées australiennes. Ces voyages furent marqués par des découvertes de montagnes, d'un lac salé, qui se trouvait à sec pendant les grandes chaleurs mais encore si marécageux qu'il fut impossible aux chevaux de le franchir. Les provisions étaient calculées pour un an. Les dépenses de l'organisation furent couvertes en partie par le gouvernement de l'Australie méridionale, en partie par le botaniste du gouvernement, Muller.

Parmi les expéditions qui ont été tentées dans la *terra incognita* de l'Australie, il faut citer encore celle de John Forrest, déjà connu par ses voyages de 1869 et 1870. C'est un indigène de l'Australie occidentale, né à Bunburg, petit port de la province de Wellington. Une belle vertu de notre Forrest, c'est sa modestie. Quoiqu'il soit l'un des plus grands investigateurs de ce temps, il nous a raconté son voyage dans les termes les plus simples. Ce n'est pas lui qui chercherait à accroître l'importance de ses découvertes aux dépens des autres chercheurs.

La colonie de l'Australie occidentale peut se comparer à sa sœur de l'Est. Mais Forrest a trouvé de l'appui dans le gouvernement colonial. Il a découvert des pâturages des animaux divers, des pigeons innombrables d'un plumage foncé et des perroquets de couleurs diverses. Mais c'était là des endroits isolés. Partout ailleurs se retrouvaient les contrées hérissées de buissons épineux, où l'eau ne se conserve que dans des cavités de rochers de granit rouge et où le seul animal existant est le kangourou.

De toutes les investigations dont l'Australie a été l'objet, il résulte que cette étendue de pays, et surtout la partie située entre le 120<sup>e</sup> et le 130<sup>e</sup> degré de longitude, est un vrai désert, comme le Kalahari dans l'Afrique

méridionale. Le Sahara est plus nu encore sans doute, mais là du moins on y trouve une alternative de plateaux pierreux et de plaines sablonneuses, de hautes montagnes et de territoires inhabitables et d'oasis habités par des peuples de races diverses, en un mot des villes et villages, des routes, un commerce et des communications, pendant que le désert australien souffre d'une uniformité désespérante et n'offre rien qui puisse exciter la curiosité ou un intérêt pratique. Ainsi ont disparu toutes les illusions qu'on s'était forgées sur l'existence de lacs, de fleuves, de montagnes, de contrées fertiles (\*).

Le nouveau voyage de Giles, pendant l'été de 1875 et aux frais toujours de M. Elder, le grand Mécène des explorateurs, dans les régions encore inconnues de la côte occidentale, n'a pas produit de découvertes plus intéressantes que les précédentes excursions. C'est toujours l'eau qui manque, on ne l'y trouve qu'en petite quantité. En revanche, on y trouve des lacs salés. Une des aventures les plus intéressantes de ce voyage de Giles, c'est la fuite des chameaux, après lesquels il fallut courir une demi-journée pour les rattraper ; car il n'en est pas des chameaux comme des chevaux, qui reviennent d'eux-mêmes vers le dernier endroit où ils ont trouvé de l'eau. La perte des chameaux et de leur lait eût mis la troupe de Giles dans la position la plus cruelle. C'étaient d'ailleurs de vaillantes bêtes aux coeurs de lion, comme les nomme Giles dans sa correspondance avec M. Elder. Une autre aventure plus grave encore, ce fut la rencontre de nombreux naturels du pays, en armes et disposés à leur faire un mauvais parti. On chercha en vain à en obtenir des renseignements sur l'existence de sources ou fontaines. Il fallut s'en éloigner le plus tôt possible, fort heureux qu'on n'en fût pas venu aux mains. Dans une autre rencontre, les indigènes, au nombre de 8, se montrèrent plus accommodants. On leur fit cadeau de bandes de drap rouge dont ils entourèrent leurs corps avec un sourire de satisfaction et d'orgueil. Ces gens portaient des colliers de perles, des parures faites de plumes. Deux femmes, en revanche, qui venaient chercher de l'eau à la source où se trouvaient les Européens, s'enfuirent à leur aspect, en laissant tomber les vases d'écorce dans lesquels elles venaient puiser l'eau. L'une de ces femmes était jeune et avait un certain embonpoint. Mais ni Giles ni les siens ne les ont vues de près. La température dans ces contrées brûlantes devient parfois très-froide. Giles et ses compagnons en souffrissent considérablement.

---

(\*) Pétermann Mittheilungen, Gotha. Perthès, 22 Band 1876.

---

*Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.*